



COMPTE RENDU

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DU 21 SEPTEMBRE 2017

Rédigé par Deplhine RICETTI

La **Commission Communale d'Accessibilité** s'est réunie le jeudi 21 septembre 2017.

*
* *

Etaient présent-e-s :

Mesdames Thérèse MOIZAN, Nadine MOREAU (YMCA), Marie-Odile BERTRAND, Pascale MILON, Lydie CANDEIAS et Elisabeth CAMISULI (ASPI IRIS).

Messieurs Gabriel SABATIER, Manuel ARIAS (Colomiers Accueil), Bruno CORCINOS (Valentin Haüy), Bruno TERRINHA, Laurent LAURIER, Jack TECHER et Jules PATERNI.

Etaient excusé-e-s :

Mesdames Jeanne CARPENTIER (démission annoncée et prise en compte), Florence LAUNE (APEIHSAT Saint-Exupéry), Marie DESPOUY (Association des paralysés de France), Christiane MARTY et Séverine DESTREEZ.

Messieurs Claude SARRALIE, Delio MENEN, Patrick DELACROIX (YMCA), Joël VIGNAU (retraite active).

Etaient absent-e-s :

Participaient également à cette réunion :

Messieurs Gilles SERE et Philippe DURRIEU.

Madame Delphine RICETTI.

*
* *

Madame MOIZAN énumère l'ordre du jour de la commission et laisse la parole à Monsieur SABATIER.

Monsieur SABATIER s'appuie sur un Power point pour présenter les différents points à l'ordre du jour :

- LA JOURNEE DE LA MOBILITE

Elle s'est déroulée le 17 septembre dernier. La mission Handicap de la ville a proposé un parcours de sensibilisation, avec l'Association des Paralysés de France (APF), sur lequel ont été accueillies une quarantaine de personnes sur la journée. Les Scouts ont également aidé pour tenir ce stand.

- LES 8^{ème} RENCONTRES VILLES ET HANDICAP

Du 6 au 26 novembre 2017 auront lieu les 8^{ème} rencontres Villes et Handicap. La Ville de Toulouse, associée aux autres communes de la métropole, dont Colomiers, organise cet évènement en faveur de la lutte contre les stigmatisations du handicap. La ville de Colomiers accueillera 2 expositions dans le hall de la Mairie du 29 novembre au 1^{er} décembre : « all access » et une exposition autour du verbe « jouer » au travers d'actions réelles ou imaginaires.

Le mercredi 29 novembre, l'association LADAPT proposera toute une après-midi de sensibilisation ouverte aux Maisons Citoyennes (MC), à la salle Gascogne, avec des ateliers, la présentation d'outils spécifiques à certains handicaps ... 3 animateurs de l'association seront sur place et une réunion d'information permettra aux animateurs des MC d'être également initié aux différents ateliers.

- CINÉ-MA DIFFÉRENCE – BILAN 2016/2017 ET PROGRAMMATION

Madame BERTRAND demande si la programmation sera annoncée en amont ?

Monsieur SABATIER explique que la communication est faite via la presse (Columérin ...) et des affiches seront installées dans les « sucettes » de la Ville.

Madame MOIZAN rappelle que les séances pour les personnes sourdes ont été mises en place depuis longtemps 1 dimanche par mois. A partir de cette année, nous allons alterner sur le samedi, comme pour « ciné-ma différence ».

Monsieur SABATIER précise que le samedi 23 septembre 2017 aura lieu une séance « sourds et malentendants ».

Madame MOIZAN ajoute que le premier samedi du mois sera programmé pour « ciné-ma différence ». Un premier bilan a été fait avec les bénévoles qui ont tous renouvelé leur engagement pour cette année.

Madame BERTRAND demande si des personnes extérieures participent aux séances ?

Madame MOIZAN répond que certains ESATS présents sur le territoire ont des annexes sur d'autres communes et que certains de leurs usagers sont venus. Au total nous avons eu 309 spectateurs dont 165 concernés par le handicap, ce qui fait une moyenne de 30 participants par séance. Nous avons eu 23 bénévoles avec une moyenne de 13 par séance. Tous ces bénévoles ont eu une formation en novembre 2016 avant de lancer cette action.

Madame MOREAU (centre YMCA de Colomiers) précise que dans le cadre de ce dispositif ils reçoivent un e-mail, mais elle souhaite savoir si une autre forme de communication est mise en place ?

Monsieur SABATIER informe que des flyers et des affiches sont également présents au cinéma et sont en libre-service.

Monsieur TERINHA demande si la formation va être renouvelée ?

Madame MOIZAN répond que si de nouveaux bénévoles rejoignent l'équipe, ils seront formés.

Monsieur SABATIER explique que le 23 septembre et le 28 octobre auront lieu des séances pour sourds et malentendants. De plus, l'équipe du cinéma alterne 1 séance pour les enfants et 1 séance tout public.

Madame MOIZAN explique que différents types de handicaps sont présents, les bénévoles sont dispersés dans la salle et portent un gilet jaune pour être visibles. De plus, la musique est moins forte, la séance n'est pas dans le noir total, le contexte est tranquille pour que les séances se passent au mieux.

- DISPOSITIF DE DESSERTE ESAT

Madame MOIZAN expose 3 situations différentes rencontrées par les ESATS de la ville : l'YMCA, l'ASEI (Yves Brunaud) et l'APEIHSAT. TISSEO a interrompu ses dessertes sur cette zone au vu des problèmes de circulation, et les navettes AIRBUS ont également été stoppées.

Nous avons rencontré ces ESATS et TISSEO pour essayer de trouver une solution.

Monsieur SERE développe et explique que suite à plusieurs rencontres avec TISSEO et les divers organismes, des études ont été faites par TISSEO et une réflexion commune a été réalisée pour trouver d'autres solutions.

Depuis janvier 2017, une navette a été mise en place par la Mairie, du centre YMCA du Cabirol au centre YMCA de l'Aéro, à l'APEIHSAT et à l'ASEI, en passant par la Gare, avec deux circuits : 1 le matin et 1 en fin d'après-midi.

Une étude a été faite pendant 7 mois et une grande différence a été constatée entre les passagers potentiels et la fréquence réelle qui était nettement inférieure. Par la suite, nous avons rencontré les différents directeurs des établissements avec TISSEO pour leur faire part des résultats. Nous leur avons expliqué que le passage par Yves Brunaud n'était pas possible et que la déviation par Clément Ader était compliquée.

En termes d'adaptation, nous avons réalisé que la correspondance entre la ligne 32 et la ligne 21 était faisable mais rencontré quelques problèmes de timing. De ce fait, TISSEO a modifié les horaires pour que la correspondance puisse être faite.

Un piétonnier a été identifié à l'arrière de l'ASEI. Il serait accessible pour les usagers si un portillon était mis en place à l'arrière de l'établissement. Cela permettrait d'accéder plus facilement au piétonnier qui mène à l'arrêt de bus, rue Marcel Dassault, sur lequel un abri serait installé et qui est très fréquenté par l'ASEI.

La rencontre avec l'YMCA est prévue le 27 septembre 2017.

Madame BERTRAND demande s'il y aura un marquage spécifique ?

Monsieur SERE confirme qu'un marquage spécifique et du mobilier urbain seront mis en place.

Monsieur LAURIER remarque que ce cheminement peut être difficile pour des personnes en fauteuil.

Madame MOIZAN explique que les personnes concernées par ce trajet n'ont pas d'handicap physique. Les personnes handicapées physique sont prises en charge par l'ASEI.

Madame BERTRAND demande si la fatigabilité est prise en compte ?

Monsieur SERE indique qu'il n'y a qu'une déclivité qui sera rendue accessible en termes de revêtement mais le reste du chemin ne présente pas de difficulté. Les installations visent à rassurer les usagers.

Madame BERTRAND s'étonne que cette problématique n'ait pas été étudiée plus tôt ?

Monsieur SERE répond que l'accessibilité a été prise en compte sur le boulevard.

Madame MOREAU revient sur les chiffres présentés entre le potentiel et le réel, et souhaite savoir s'il y a des raisons objectives sur cette grande différence ?

Madame MOIZAN répond que pour les personnes de l'ASEI, les bus mis à disposition ne leur convenaient pas car ils étaient décorés et faisaient penser à des bus pour enfants.

Madame MOREAU est consciente que les résidents peuvent prendre le bus TISSEO ou le bus dédié mais elle reste surprise du peu de fréquentation.

Madame MOIZAN explique qu'ils ont eux-mêmes pris le bus et qu'il y avait très peu de monde. Monsieur VAYSSE, responsable TISSEO, a clairement dit qu'il ne pouvait pas mettre un bus à disposition pour 6 personnes, notamment dans le contexte de circulation actuelle.

Monsieur SERE ajoute que le potentiel de personnes étaient de 80 mais certains utilisent leurs propres moyens pour se déplacer et la fréquentation des bus ne dépassait pas 20 personnes.

Concernant la ligne 150 qui était pendulaire, nous avons obtenu qu'elle passe dans les deux sens au niveau du boulevard Grynfolgel et desserve la maison de retraite.

Madame MOIZAN informe qu'une desserte a également été mise en place à En Jacca au niveau de l'ADAPEI.

Monsieur SERE ajoute que suite à leur demande, un arrêt va être créé au niveau du giratoire de l'Olivier, sur l'avenue des Marots pour connecter le 55 et le 150. TISSEO est ouvert à créer des arrêts qui généreront des passagers.

Madame MOIZAN rappelle que les cartes de bus sont gratuites pour les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.

Madme BERTRAND dit que les personnes concernées ne sont pas au courant.

Madame MOIZAN assure que l'information est pourtant transmise aux diverses institutions.

Madame BERTRAND s'inquiète car la circulation dans la ville des personnes avec un handicap était un engagement fort et nous nous trouvons de nouveau sans solution pour ces personnes ou avec des solutions non satisfaisantes. Le service de TISSEO n'est pas à la hauteur de ce qu'offrait la ville.

Monsieur SERE insiste sur le fait que le dispositif qui leur avait été dédié et co-financé par les ESATS de la ville, n'a pas trouvé la fréquentation escomptée.

Monsieur ARIAS s'étonne que dans ces établissements, malgré tous les services d'accompagnement nécessaires, l'information ne passe pas.

Monsieur SERE rappelle que pour ces raisons, l'itinéraire qui sera mis en place sera le plus lisible et le plus sécuritaire possible.

Monsieur ARIAS dit que ces personnes étant accompagnées, les personnes qui les encadrent leur doivent assistance et explication.

Madame MOIZAN indique qu'au niveau municipal tout a été fait pour assurer un maximum de communication et d'accompagnement.

Monsieur SERE explique que nous restons en contact avec TISSEO pour étudier les solutions afin d'améliorer les situations problématiques point par point. Rien n'est figé.

Monsieur LAURIER demande si une étude par centre, en fonction des lieux d'habitation et des lieux de travail, a été faite sous forme de cartographie ?

Madame MOIZAN répond par la négative mais, à sa connaissance, sur le centre YMCA il y a beaucoup de columérins, sur l'ASEI et l'APEHISAT peu de columérins.

Monsieur LAURIER répond qu'il entend les arguments de TISSEO car c'est la réalité matérielle de la commune mais il lui semble important, malgré les avancées obtenues par la municipalité, qu'il serait intéressant, afin d'optimiser cela, que les centres puissent s'appuyer sur une cartographie afin d'avoir un visuel sur les trajets envisageables. Est-il possible de mutualiser les moyens mis par chaque centre entre eux ?

Monsieur SERES indique que dans la seconde navette du matin, qui faisait exclusivement l'ASEI en partant de la Gare, les usagers n'étaient pas columérins.

Monsieur ARIAS demande s'ils n'ont pas droit au mobibus ?

Madame MOIZAN répond que le mobibus est disponible pour des raisons particulières, sur RDV.

Madame MOREAU explique que la plupart des résidents n'y ont pas droit, il faut remplir des critères particuliers qui restreignent de plus en plus les raisons pour lesquelles nous pouvons les appeler. C'est réservé au domaine de la santé et à certains types d'activités.

Madame MOIZAN ajoute qu'ils prennent surtout les personnes en fauteuil roulant et non les personnes qui peuvent se déplacer.

- AGENDA ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ

Monsieur DURRIEU s'appuie sur un tableau récapitulatif et explique qu'en rouge ce sont les chantiers terminés et qui ont l'attestation (parc du Perget, aire de jeux du Prat, aire de jeux de la Naspe, Maison de l'économie et du commerce, espace Macabiau, conservatoire annexe), en vert les chantiers terminés (Maison Citoyenne de la Naspe, aire multi-accueil de la Naspe, groupe scolaire Jules Ferry, la mise aux normes école Paul Bert, les toilettes du square des Marots, accessibilité pour les fauteuils au parc Duroch) et en blanc les chantiers en cours pour l'année 2017 (salle Gascogne, le stade Bendichou, le CCAS).

Nous avons rencontré un problème sur les travaux de la salle Gascogne où de l'amiante a été détectée ce qui a retardé les délais et ajouté des travaux. L'amiante a été enlevée cette semaine et les travaux reprennent.

Madame CAMISULI demande, pour les travaux de la Naspe, si un signal lumineux a été mis dans les toilettes ?

Monsieur DURRIEU répond qu'il n'y a pas d'alarme sur cet établissement.

Madame CAMISULI dit que dans ce cas ce n'est pas accessible.

Monsieur DURRIEU dit qu'il n'y a pas d'alarme du tout. S'il y a une alarme un signal lumineux est installé mais s'il n'y a pas d'alarme non.

Madame CAMISULI demande comment se passe l'évacuation s'il y a un incendie ?

Madame MOIZAN explique que s'il y a une alerte, les personnes sont évacuées.

Monsieur CORCINOS s'étonne qu'il n'y ait pas d'alarme incendie dans les bâtiments.

Monsieur DURRIEU indique qu'il n'y a pas d'obligation d'alarme incendie dans les petits Établissements Recevant du Public (ERP). Cela dépend de leur catégorie. L'installation des alarmes est automatique dans les nouveaux bâtiments, ce qui n'était pas le cas à la construction des anciens bâtiments. Un sifflet peut servir d'alarme.

Monsieur CORCINO demande si la Mairie ne peut pas investir dans des alarmes sonores et lumineuses sur les bâtiments ?

Monsieur SERE informe que des agents sont formés pour être « serres files » et « guides files » sur les structures afin de s'assurer qu'il ne reste plus personne dans le bâtiment. C'est la procédure en cas d'évacuation.

Madame MOIZAN ajoute que ces bâtiments ne sont pas ouverts au public sans la présence d'un encadrement.

Madame CANDEIAS remarque que dans ce cas, certaines personnes sont obligées d'attendre que l'on vienne les chercher. L'alarme permet d'être autonome.

Monsieur SERE explique que les plans d'évacuation sont adaptés à chaque structure.

Monsieur LAURIER dit que la valeur humaine est aussi importante que la valeur technique qui peut être aléatoire.

Madame CAMISULI souhaiterait qu'un test soit fait avec un sourd aux toilettes.

Monsieur SERES répond que des systèmes existent pour ouvrir la porte de l'extérieur.

Monsieur ARIAS expose que l'esprit en faveur des handicapés est de permettre à chacun d'avoir la possibilité d'être indépendant, malgré l'aide humaine.

Monsieur DURRIEU explique que les bâtiments en question sont très petits et souvent munis d'une seule toilette.

Madame CANDEIAS relève que suite au partage des membres de la commission sur ce sujet, les personnes en situation de handicap ne sont pas d'accord avec ce système en cas d'évacuation.

Monsieur DURRIEU informe que cela fait partie de la réglementation française et que cette problématique sera commune à tous les anciens petits établissements.

Monsieur SERE rappelle que beaucoup de dispositifs, y compris chez les particuliers, sont conçus pour que les portes des toilettes puissent être ouvertes de l'extérieur et dans les mouvements de paniques, malgré les alarmes, le « serre file » formé est une des meilleurs garanties.

Monsieur CORCINOS ajoute que si les toilettes sont accessibles aux fauteuils roulants, pourquoi pas installer un signal lumineux ?

Monsieur DURRIEU répond que la demande a bien été notée.

Monsieur SERE propose que dans un premier temps nous vérifions que les portes puissent être ouvertes de l'extérieur et nous étudierons la demande relative aux alarmes lumineuses dans un second temps.

○ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CORCINOS demande pourquoi au niveau de la place de la Bascule, face à la Banque Populaire, un passage piéton a été dessiné au sol ?

Madame MOIZAN explique que des personnes se sont plaintes car les passages piétons n'étaient pas visibles. En effet, certains automobilistes ne visualisent pas ces passages piétons tels qu'ils ont été conçus, de ce fait les passages ont été matérialisés en blanc.

Monsieur CORCINO relève que les autres passages n'ont pas été peints et ne sont pas visible.

Monsieur DURRIEU va se renseigner à ce sujet.

Monsieur CORCINO demande si tous les bâtiments ERP seront munis du guide de l'ERP et accessibles à tout le monde ?

Monsieur DURRIEU répond positivement car c'est une obligation.

Madame CAMISULI parle du boulevard Victor Hugo, à côté de l'école Alain Savary, où la rue est étroite et cabossée, pourquoi cet accès a-t-il été créé sur ce terre-plein ?

Monsieur DURRIEU comprend qu'il s'agit de l'allée du Morbihan qui est une voie privée qui appartient au lotissement, son aménagement ne dépend pas de la commune.

Madame CAMISULI s'interroge sur le fait que les propriétaires du lotissement peuvent eux-mêmes agir dans la rue ? Sur le même quartier, l'allée du Rhuy est publique mais l'allée du Morbihan ne l'est pas ? Comment est-ce possible ?

Monsieur DURRIEU explique que le lotisseur a acheté la parcelle, créé ses voiries mais n'a jamais rétrocédé les voies à la commune ou à Toulouse Métropole.

Madame CAMISULI demande qui est responsable ?

Monsieur DURRIEU dit que ce sont les copropriétaires et le syndic qui en sont les gérants.

Monsieur LAURIER ajoute que la rétrocession au domaine public ne se fait que si le cahier des charges le prévoit.

Monsieur DURRIEU dit que l'allée du Morbihan est bordée de parkings privés, c'est peut-être une des raisons pour laquelle ils n'ont pas rétrocédé la voirie.

Monsieur TECHER parle des toilettes du marché de plein vent qui posent problème car elles mettent beaucoup de temps entre deux utilisateurs et provoquent une forte attente. Ne serait-il pas possible de rouvrir les toilettes qui ont été fermées ?

Madame MOIZAN explique que les toilettes qui ont été fermées n'appartiennent pas à la Ville. Ce sont les habitants de la barre d'immeubles située au-dessus qui en ont demandé la fermeture.

Madame BERTRAND indique qu'il y avait également un WC au niveau du square Saint Exupéry.

Madame MOIZAN informe que ces toilettes n'étaient pas accessibles car elles posaient problème au gérant de la sandwicherie qui devait les nettoyer lui-même. De plus cette situation n'était pas très hygiénique car il stockait des denrées alimentaires à côté.

Monsieur LAURIER mentionne l'accessibilité de la passerelle qui rejoint la place du Cantal et le centre-ville ?

Monsieur DURRIEU signale que cette passerelle appartient à Toulouse Métropole.

Madame MOIZAN rappelle qu'un passage a été aménagé en bas de la passerelle pour traverser le boulevard.

Madame BERTRAND aborde la traversée du boulevard Eugène Montel au niveau de la station-service, il n'est pas évident de trouver le passage sous-terrain pour les personnes qui ne sont pas de Colomiers.

Madame MOIZAN remercie les personnes présentes et clos la séance à 19h30.